

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Jacqueline DURANDO - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Joëlle BOULAY représentée par Sylvie NESPOULOUS - Alain CROCE représenté par Marc POGGIALE - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Mireille FOURNERON représentée par Jean-Paul ULIVIERI - Samia GHALI représentée par Eric LE DISSES - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Laurence JOUANDON représentée par Corinne LEGAL - Mourad KAHOUK représenté par Arlette SALVO - René MALLEVILLE représenté par Clément YANA - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Martine MATTEI représentée par Pascal GILLET - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Roland POVINELLI représenté par Gérard BISMUTH - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Valérie BOYER - Jean-Claude GAUDIN - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 008-269/12/CC

■ Approbation de remises gracieuses sur des factures d'eau 2011 consécutives à des dysfonctionnements des ouvrages publics à Gémenos
DEASV 12/7711/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le règlement de service régissant la distribution d'eau potable sur Gémenos village permet de procéder à des dégrèvements suite à des fuites sur des installations privées.

Messieurs Imperatore Patrick ; Salmon Pierre ; Durand Philippe et la SARL Gebajoant sont titulaires d'un branchement à Gémenos.

Ces branchements ont présenté une fuite, mais du fait d'un dysfonctionnement du réseau public, il n'a pas été possible de couper l'eau immédiatement, il s'en est suivi un écoulement d'eau pour chacun qui n'est pas imputable aux abonnés mais au service public.

La défectuosité du réseau du service public était que le robinet d'arrêt général se situait après le compteur ce qui rendait impossible l'isolation de la fuite. Depuis la mise en conformité a été effectuée.

- Pour Monsieur Imperatore Patrick écoulement d'eau de 433 m³ soit 695,72 euros.
- Pour Monsieur Salmon Pierre écoulement de 1 532 m³ soit 5 465,16 euros.
- Pour Monsieur Durand Philippe écoulement de 1 682 m³ soit 5 120,12 euros.
- Pour la SARL Gebajoant écoulement de 2 242 m³ soit 7 354,58 euros.

La délibération AGER 005-2127/10/CC du 28 juin 2010 relative aux dégrèvements sur factures d'eau consécutifs à des fuites sur les installations privées à Gémenos ne trouve pas à s'appliquer au cas de ces abonnés puisqu'il s'agit d'un problème totalement indépendant des requérants et relevant de la responsabilité du service public.

Il convient de procéder à une remise gracieuse exceptionnelle sur la consommation d'eau 2011 de ces abonnés :

- Monsieur Imperatore Patrick pour montant de 375,51 euros TTC soit 204 m³.
- Monsieur Salmon Pierre pour un montant de 5001,51 euros TTC soit 1 214 m³.
- Monsieur Durand Philippe pour un montant de 4 415,06 euros TTC soit 1 122 m³.
- SARL Gebajoant pour un montant de 6 617,75 euros TTC soit 1 669 m³.

Ces abonnés devront s'acquitter d'un montant de :

- Monsieur Imperatore Patrick : 320,21 euros soit 229 m³
- Monsieur Salmon Pierre : 463,65 euros soit 318 m³
- Monsieur Durand Philippe : 705,06 euros soit 560 m³
- SARL Gebajoant : 736,83 euros soit 573 m³

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AGER 005-2127/10/CC du 28 juin 2010 relative aux dégrèvements sur factures d'eau consécutifs à des fuites sur des installations privées.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les demandes de remises gracieuses relatives à des facturations de l'année 2011 de Messieurs Imperatore Patrick ; Salmon pierre ; Durand Philippe et la SARL Gebajoant sur la commune de Gémenos sont des cas exceptionnels.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvée les remises gracieuses accordées à :

- Monsieur Imperatore Patrick pour montant de 375,51 euros TTC sur le budget annexe de l'eau.
- Monsieur Salmon Pierre pour un montant de 5 001,51 euros TTC sur le budget annexe de l'eau.
- Monsieur Durand Philippe pour un montant de 4 415,06 euros TTC sur le budget annexe de l'eau.
- SARL Gebajoant pour un montant de 6 617,75 euros TTC sur le budget annexe de l'eau.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'eau 2012 de la Communauté Urbaine – Sous-Politique : F 170 – Nature 673.

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI